

Immobilière Distri-Land

SOCIETE ANONYME

AVENUE DU PORT 2

1080 BRUXELLES

RPM 0436.440.909

Certificat foncier “Distri-land”

Isin : BE0003605160

Information réglementée -AR 14 novembre 2007

10/02/2017

Le coupon numéro 32 des certificats fonciers ‘Distri-Land’ sera mis en paiement à partir du 16 février 2017 à raison de EUR 16,2143 brut. Il n’y a aucun remboursement de capital, la totalité du coupon est soumise au précompte mobilier.

Déduction faite du précompte mobilier de 30%, soit EUR 4,8643 par certificat, un montant net de EUR 11,3500 par certificat sera distribué.

Ensuite les dates suivantes sont valables: ex date: 14/02/2017; record date: 15/02/2017 et payment date: 16/02/2017.

Immobilière Distri-Land souhaite par la présente informer ses porteurs de certificats que l’expert immobilier Cushman & Wakefield Valuation Services a attribué aux immeubles sous-jacents du certificat immobilier à la date du 31/12/2016 une valeur acte en main de EUR 16.850.000. L’évaluation émane d’un bureau d’expertise bien connu dans le marché mais n’engage en rien la société émettrice du certificat. La présente publication de l’évaluation a comme seul but la transparence de l’information concernant le certificat.

Immobilière Distri-Land souhaite également informer ses porteurs de certificats qu’un deuxième renouvellement de bail est conclu avec Anisercos S.A. relatif au bâtiment sis Hornu, Rue du Grand Hornu, pour une période de 1er janvier 2018 jusqu’au 31 décembre 2026 et ceci aux conditions actuellement en vigueur.

Il est rappelé aux porteurs de certificats qu’une assemblée d’information se tient chaque année le troisième jeudi non férié du mois de février, à 11.00 heures.

Cette année, l’assemblée aura lieu le 16 février 2017, avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles.

Tout porteur de certificat pourra assister à la réunion sur présentation d’un certificat de dépôt dans une banque belge.

Des informations relatives au certificat sont également disponibles sur www.kbcmerchantbanking.com/distri-land.